

Date : 6 juin 2017  
Affaire suivie par :  
Cécile HUSSON  
Tél : 01 55 04 56 88  
cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr

## **RECRUTEMENT D'UN MAITRE-ASSISTANT-ASSOCIE**

**A L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE  
PARIS-MALAQUAIS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

**PROFIL DE POSTE N° 5**

**POSTE A POURVOIR : MAITRE-ASSISTANT-ASSOCIE**

**GROUPE DE DISCIPLINES : TPCAUI**

**DISCIPLINE : STA / OMI**

**DURÉE DU CONTRAT : Contrat à durée déterminée d'un an**

**NOMBRE D'HEURES : Mi-temps (cf. décret n°93-368 du 12 mars 1993)**

### **I/ CONTEXTE**

#### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE, DE SON IDENTITÉ PÉDAGOGIQUE ET DE SES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT :**

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ENSAPM) est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture en France, établissements publics administratifs d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère chargé de la culture.

L'ENSAPM, avec les ENSA de Paris-Belleville et de Marne-la-Vallée, est associée à la COMUE "Université Paris Est". Au cœur de Paris, l'ENSAPM partage avec l'Ecole Nationale supérieure des Beaux-arts, le site où fut fondé l'enseignement de l'architecture en France.

L'ENSAPM est une école ouverte à l'international, qui accueille des étudiants aux profils variés. Elle offre une vision élargie de la culture et des métiers de l'architecture : de l'aménagement des territoires à la rénovation urbaine, de la conception des espaces publics à la réhabilitation des bâtiments, de la recherche à la programmation. L'ENSAPM défend une pédagogie centrée sur la production du projet d'architecture, tout en valorisant l'autonomie de ses enseignements théoriques.

Six départements pluridisciplinaires structurent les équipes d'enseignants, et forment des lieux de la réflexion pédagogique, de l'élaboration des problématiques de recherche et des contenus d'enseignement.

L'autre socle, intimement lié à ces départements, est constitué par les activités de recherches menées par les enseignants au sein des trois laboratoires présents à l'école : ACS (Architecture, Culture, Société XIXe-XXe siècles, UMR AUSser 3329), GSA (Géométrie, Structure, Architecture) et LIAT (Laboratoire Infrastructures, Architecture, Territoire).

Elle accueille environ 1000 étudiants tous cycles confondus.

Après l'évaluation de l'HCERES, l'offre de formation de l'ENSA Paris-Malaquais sera accréditée en 2019 dans le cadre de la Communauté d'universités et d'établissements à laquelle l'école est associée.

## **DESCRIPTION DU POSTE**

Le nouvel enseignant sera impliqué dans un enseignement de projet et de théorie. L'enseignant sera chargé d'assurer un enseignement semestriel de l'architecture dans un studio de projet en cycle Licence (P6), et participera également à un studio de projet de cycle Master.

Outre l'enseignement de projet, le nouvel enseignant pourra participer à un enseignement de type développement ou intensif autour de thématiques spécifiques. Le candidat devra faire preuve d'une réelle compréhension des enjeux liées à l'évolution des technologies contemporaines, avec un réel savoir-faire pratique dans les domaines de la programmation informatique, du développement d'interfaces de communication et de production (Web). Une maîtrise de la robotique est un plus mais elle n'est pas une condition nécessaire. En effet, l'enjeu ne sera pas d'opérer comme technicien mais bien d'accompagner les étudiants vers une « *nouvelle culture du projet* ».

### **Charges pédagogiques :**

160h réparties sur 1 ou 2 semestres

- Studio de projet en cycles Licence
- Participation à un studio de projet Master, ou participation à un Développement ou un Intensif.
- Participation aux jurys, réunions pédagogiques de département ou interdépartementales

### **Charges scientifiques :**

Engagement souhaitable dans la reconnaissance et le rayonnement de l'école et dans le développement de son secteur recherche par des participations aux manifestations qu'elle organise et/ou par une ouverture vers ses laboratoires de recherche (tables rondes, cycles de conférences, expositions, présentations d'ouvrages personnels, apport d'expertises auprès de doctorants...).

### **Autres charges :**

Au-delà des obligations de service d'enseignement en présence d'étudiants, il devra assumer les autres missions directement liées à l'activité pédagogique (réunions de coordination, contrôle des connaissances, participation aux jurys, production des documents pédagogiques...).

## **PROFIL**

Architecte ayant l'expérience de l'enseignement théorique et pratique dans les écoles d'architecture ou d'art, avec une expérience d'enseignement de projet et d'animation de cours et workshops. Le candidat devra présenter des publications et une activité internationale (conférences, colloques, jurys, etc.), ainsi qu'une participation active et soutenue au débat contemporain en architecture. La maîtrise soutenue de langues étrangères est fortement souhaitée.

## **DIPLOME REQUIS**

Diplôme d'Architecte (HMONP, DPLG ou équivalent)

Et/ou Diplôme d'Ingénieur

## **II/ NATURE ET DURÉE DU CONTRAT**

- contrat à durée déterminée à mi-temps (1 an)

### III / DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une note d'intention pédagogique rédigée à partir des fiches de programme de l'Ecole de Paris Malaquais mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées
- un CV faisant ressortir expériences professionnelles, références (diplômes, enseignement, réalisations) et situation professionnelle actuelle
- un document présentant l'intérêt du postulant pour les questions pédagogiques et de recherche
- copie des diplômes ou titres (décret n°93-368 du 12 mars 1993) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté)
- copie de la carte d'identité
- attestation d'activité principale pour les postes à temps partiel :  
1/si candidat salarié (CDD ou CDI) : attestation de l'employeur précisant la quotité travaillée ainsi que la durée du contrat si CDD  
2/si candidat affilié à la maison des artistes ou statut d'auto-entrepreneur : attestation de revenus (minimum de 10 500€ /an pour candidater sur un poste de MAAS à 50%)  
3/si candidat exerce une activité libérale : inscription à l'ordre des architectes et attestation d'assurance pour l'année en cours

Documents annexes à consulter :

- les fiches de programme de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.

### IV / DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidatures sont adressées à l'attention de Luc LIOGIER, Directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais 4, rue Bonaparte 75272 Paris cedex 06.

**La date limite de réception est fixée au mardi 20 juin 2017 à 12h00 au plus tard (délai de rigueur).** Les candidats devront s'assurer de la réception de leur dossier dans les délais.

Une copie des candidatures sera adressée à Cécile Husson

[cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr](mailto:cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr)

**Les entretiens sont prévus les 29 et 30 juin 2017**

### V/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

[www.paris-malaquais.archi.fr](http://www.paris-malaquais.archi.fr)

#### **Pour la pédagogie :**

Marguerite Moquet

Directrice-adjointe chargée de la Pédagogie

[Marguerite.moquet@paris-malaquais.archi.fr](mailto:Marguerite.moquet@paris-malaquais.archi.fr)

#### **Informations administratives :**

Cécile Husson

Responsable des ressources humaines

[Cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr](mailto:Cecile.husson@paris-malaquais.archi.fr)

-----

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES ASSISTANTS ASSOCIÉS

Pour pouvoir être recruté en qualité de maître assistant associé il faut remplir **l'une** des conditions suivantes :

1. Justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de sept ans.

2. Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94262 du 1er avril 1994 modifié

- doctorat d'Etat,

Ou - doctorat de troisième cycle,

Ou - doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales,

Ou - diplômes français ou étrangers admis en équivalence (arrêté du 25 avril 1994) :

- diplôme d'architecture D.P.L.G. ;
- diplôme d'architecte de l'École spéciale d'architecture ;
- diplôme d'architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
- diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne (arrêté du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.) ;
- diplôme de paysagiste D.P.L.G. ;
- diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;
- diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;
- diplôme d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres.